L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, no 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI 22 AVRIL 1879.

LA CONVENTION.

Première séance.

Le 21 avril 1879 étant le jour fixé par la loi pour la réunion de la Convention qui doit présenter à la Louisiane un nouveau pacte fondamental, le Gouverneur Nicholls entre, à midi, dans la salle, et appelle les délégués à l'ordre.

M. Strong, secrétaire d'Etat, aidé du sous-secrétaire d'Etat, M. Oscar Arroyo, remplit les fonctions de secrétaire.

Cent trente membres occupent leurs sièges.

Le Dr Percival fait une [illegible] prière.

Le gouverneur félicite la Louisiane et les membres de ce que l'Assemblée ait lieu à une époque de tranquillité. Une Convention dit-il, ne s'est jamais réunie dans des circonstances plus graves; nous n'avons jamais eu autant besoin des conseils de la sagesse. Dieu veuille que les travaux des délégués ramènent le peuple dans la voie de la prospérité et du bonheur!

M. Sâille, de Sabine, pose la candidature de M. L. A. Wiltz, de la paroisse d'Orléans; M. Allain, d'Iberville, pose celle de M. Pierre Landry, de la paroisse Ascension.

MM. Augustin, Babcock, Baskin, Bell, Bienvenu, Blanchard, Bolton, Bonzo, Brown, Bridger, Brian, Bulger, Bulow, Burton, Byrne, Caffray, Carey, Chaffe, Chigaglia, Claiborne, Collins, Calvin, Cunningham, Davenport, Davidson, (de Claiborne) Davis, Dumas, Denis, Dillard, Easterly, Edwards, Estopinal Fludh, Farrot, Fontelieu, Forstman, Gardner, Gaskins, George, Girard, Gevers, Godchaux, Harvard, Henry (de Jefferson), Henry (de Natchitoches), Horsen, Hywell, Jastremski, Jenkins, Jofrion, Kelly, Kemp, Kennedy, Kernochan, Kidd, King, Kerkman, Knoblock, Logan, Lanaux, Land, Landry, Leake, Le Gardeur, Lotz, Long, Lott, Lambert, Lynch, Marks, Moreland, Morel (de Lafourche), Moore (de St-Landry), Munday, Mc Connell, Mc Glein, Nutt, Ogden, Olivier, Ott, Parlange, Phelps, Pechi, Ponder, Reid, Richardson, Robertson, Rolf, Seames, Simon, Smith (de Jackson), Stille, Stone, Stringfellow, Sutherlin, Thompson, Todd, Vance, Webb, Wells, White, Williams (de Grant), et Young (d'East Baton Rouge)—103—votent pour M. Wiltz.

MM. Allain, Benham, Bobe, Bourgeois, Cahen, Davidson (d'Iberville), Dickerson, Gay, Grimes, Hughes, Lambert, Mants, Millard, Nogues, Pardee, Pleshank, Roach, Smith (de Ste-Marie), Stagg, Stampe, Steele, Stevenson, Stewart, Strovick, Warmoth, Williams (de Terrebonne), Wiltz et Young (de Concordia)—29—votent pour M. Landry.

Le gouverneur proclame M. Wiltz élu président de la convention. (Applaudissements.)

Sur la motion de M. Allain, M. Wiltz est déclaré élu à l'unanimité des voix.

MM. Pechi, Landry et Brezeax, députés par le gouverneur, accompagnent M. Wiltz jusqu'au fauteuil.

M. Wiltz remercie les délégués de l'honneur dont ils viennent de l'honorer, et s'engage à remplir de son mieux les devoirs que lui impose cette marque de confiance. Il fera tout ce qui sera en son pouvoir pour éviter les erreurs. Il réclame l'indulgence et les conseils de tous. Il s'efforcera d'observer les règles établies dans un but d'économie de temps. Ces règles peuvent toutes sur la raison et sont le fruit de l'expérience des législateurs qui ne sont plus.

Il croit également d'exiger des délibérations les préjugés politiques, sectionnels et sociaux; d'établir un gouvernement libéral que les citoyens de toutes les conditions, de toutes les parties de l'Etat, de toutes les races puissent soutenir.

M. Wiltz est pénétré de l'importance de la tâche que la Convention a entreprise. Les délégués sont revêtus des pouvoirs que le peuple exercerait s'il lui était possible de donner un seul corps; ils sont appelés à faire régner la justice à tous, maintenir la paix, empêcher les abus de la législation, les empiètements des autorités exécutrices, (applaudissements) la tyrannie des majorités, les trois oppresives résultant des passions; à fortifier la liberté civile et religieuse, garantir et sauvegarder les privilèges de la minorité, le pouvoir de taxer le peuple (applaudissements) prévenir les abus du capital, mettre les terres à l'abri des inondations, assurer aux enfants de toutes les races l'occasion d'acquérir de l'instruction, protéger la salubrité publique, les communications locales, la pureté des élections, la liberté de la presse et de la parole.

Le président de la convention ne pourvoit pas prendre part aux débats, M. White prie la convention de lui permettre des suggestions sur la procédure à suivre. L'attention avec laquelle on l'écoutait l'a encouragé à continuer ses discours.

Il serait devoir faire observer aux délégués qu'il leur sera impossible de réaliser les espérances excessives de beaucoup de citoyens. Ceux-ci sont habitués à chercher dans la législation des remèdes à tous les défauts du système social découvrent des imperfections dans l'œuvre la moins imparfaite qui leur serait offerte par une assemblée de patriotes. On doit dire et répéter que la constitution d'un Etat ne saurait préparer des désastres qu'est inconnus la guerre, la peste, les incendies et les inondations. Ils demandent aux auteurs ce qui ne résulte que de la tempérance, de l'industrie, de l'esprit d'entreprise, de la frugalité, de la prévoyance et de l'économie. (Applaudissements.)

M. White parle, avec autant de chaleur que de conviction, de la nécessité de faire respecter les droits des Etats. Il a cité, à l'appui des opinions qu'il exprime, l'attitude du Massachusetts, du Connecticut, de la Nouvelle-Angleterre, du Pennsylvanie. Les hommes qui étaient les interprètes de leurs commettants savaient le prix de la liberté; ils pensaient et proclamaient qu'il ne était être assuré d'autorité que celle qui est accordée par le peuple; ils pensaient, comme Samuel Jones, que l'autorité suprême appartenait à un Etat et la souveraineté des droits de chacun de ses citoyens. Ils pensaient comme James Wilson, de la Pennsylvanie, que le pouvoir suprême, absolu, est dans le peuple comme une constitution et reste dans le peuple après une constitution.

M. White a terminé son discours par ces mots: "Soyons justes et nous n'aurons rien à craindre."

La convention procède à l'élection d'un secrétaire.

M. Sâille propose M. Wm. H. Harris, de la paroisse Pointe Coupée; M. Allain propose M. W. H. Dingmore, de la paroisse Madison;

M. Harris reçoit 106 votes,
M. Dinkgrave " 30 "

M. Harris est déclaré élu.

M. Robertson fait la motion de désigner un comité de cinq membres, dont le président sera le chairman, pour la rédaction des réglements; d'adopter, en attendant, les réglements du sénat de la Louisiane.

M. Kelly demande l'adoption des réglements de la Chambre; son amendement est appuyé.

M. Estopinal propose neuf au lieu de cinq membres. La proposition est acceptée et la motion de M. Robertson, ainsi modifiée, est adoptée.

M. Pischbank se lève et fait une motion que j'entre pas jusqu'à nous.

Le président—Messieurs de la galerie, s'il vous plaît! (Grande hilarité.)

M. Pischbank—Messieurs.

Les membres chaleureux leurs sièges dans l'ordre indiqué par le sort. L'opération ne se termine qu'à deux heures et quart; elle a duré plus d'une heure.

La succession de l'Etat amène à la Convention, par l'intermédiaire de M. Mygatte, que M. J. P. Kennedy conteste le siège de M. Roudy, délégué de Jefferson, et M. Rivet celui de M. Augustin, délégué du cinquième carré de la Nlle Orléans. M. McGloin envoie un mandataire Favre (avec le document) de MM. Tébault et Regnaut qui contestent les sièges de MM. McConnell et Phelps.

Sur la motion de M. Pechi, un comité est chargé de déterminer le nombre et la désignation des comités. Le président en sera chairman.

M. White propose l'impression de cinq mille exemplaires du discours du président.

M. Logan—C'est beaucoup par vos trop forte dépense. (Applaudissements.)

A la demande de M. Forman, la motion de M. White est suspendue.

M. McGloin présente une résolution qui exclut de l'enceinte de la Convention tous ceux qui ne sont pas des membres, à moins qu'ils ne soient munis de cartes d'invitation. Chaque délégué aura droit à une invitation. Le président aura droit à vingt cartes, dont dix, au plus, pourront être données à des résidents de la ville. Il pourra en délivrer aux membres de la presse. — Déposée momentanément sur le bureau.

La convention s'ajourne à ce matin, quarts, à onze heures.

UNE QUESTION — Qui a [illegible] L'ETOILE ROUGE ?

Avec [illegible] [illegible] [illegible]